

Le projet de la Fegapei connu, comme celui sur « l'organisation de la négociation» proposé aux organisations syndicales qui siègent en Commission Paritaire Nationale, révèlent bien la volonté de toutes les organisations patronales (Fegapei, SNASEA, SOP) d'engager la négociation sur un projet de régression sociale et de casse du cadre conventionnel actuel.

CCNT 66

Pour une riposte Unitaire



Solidaires
Union syndicale

Avec leur projet de refonte de la CC 66, les organisations patronales ne laissent aux salariés et à leurs organisations syndicales que l'alternative de la mobilisation et de la lutte contre un projet d'inspiration « libérale ».

Depuis des années le mécontentement est grandissant dans l'ensemble du secteur sanitaire et social. Les pertes de pouvoir d'achat, la dégradation des conditions de travail, la déqualification et la précarisation des salariés des établissements sont le produit de politiques budgétaires décidées par le gouvernement et nos députés dans le cadre de l'ONDAM (Objectif national des dépenses de l'Assurance Maladie). Le projet de refonte de la CC 66 s'inscrit dans ce cadre de remise en cause du service public de la santé et du social, dans les reculs programmés de notre protection sociale.

Un projet patronal inacceptable !

A ce jour, les propositions patronales sont totalement inacceptables et sont dans la droite ligne du gouvernement Sarkozy, d'attaques tous azimuts des 35h et de l'ensemble des acquis sociaux. Le toilettage de la CC 66 se fait au « karcher », il est urgent aujourd'hui d'organiser la résistance.

le projet de la Fegapei en résumé

- Remet en cause les 35h et généralise l'annualisation du temps de travail ;
- Introduit toujours plus de flexibilité et individualise les salaires ;
- Permet le salaire au mérite ;
- Supprime des congés conventionnels (Trimestriels, ancienneté, etc...) ;
- Réduit les indemnités de licenciements et de départs à la retraite ;
- Remet en cause le droit de grève, introduit un service minimum, restreint le droit des instances représentatives des personnels ;
- Introduit les 3 jours de carence en cas de maladie ;
- Entraîne la perte du droit aux congés en cas de maladie non professionnelle ;
- Donne le pouvoir à l'employeur de fixer la majorité des RTT ...

Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
70 rue Philippe de Girard 75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org

Tous ensemble ?

A part la CFDT, les organisations syndicales qui siègent en Commission Paritaire Nationale(CGT,FO, CFTC et CGC), dénoncent les propositions patronales actuelles. SUD partage leurs inquiétudes et appelle de tous ses vœux à une mobilisation des salariés de la CC 66 pour faire échec, comme en 2006 aux projets patronaux.

Mais on peut regretter que leur communiqué commun, reproduit au dos de ce tract, ne fasse à aucun moment référence aux besoins des salariés d'être informés, de débattre, de confronter leurs points de vue sur la convention collective que nous voulons. La confiance qu'ils demandent ne pourra leur être accordée par les salariés que s'ils s'engagent tous ensemble dans une réelle campagne d'information des salariés, très inquiets du contenu des projets patronaux.

Les syndicats SUD seront vigilants pour l'information et engagés dans l'action. La mobilisation des salariés pour faire avancer les revendications sur les salaires, les conditions de travail et sur les budgets nécessaires aux établissements pour remplir leurs missions de service public est indispensable.

La Fédération SUD Santé Sociaux s'est engagée depuis des semaines à informer les salariés des établissements. Des collectifs de salariés se créent, des intersyndicales voient le jour. Ce n'est qu'ensemble, dans la lutte que nous ferons avancer nos revendications. Les salariés des établissements accorderont leur confiance que si les organisations syndicales choisissent le camp de la transparence et de la résistance dans l'unité et cela sans exclusives.

Plus que jamais l'heure est à la mobilisation. Organisons ensemble des Assemblées générales afin de débattre des projets patronaux, faisons circuler l'information, partout sans restrictions. Interpellons les employeurs, les tutelles, les députés et les conseillers généraux. NON à la casse du secteur sanitaire et social, NON à la régression sociale.

**DECLARATION DE
L'INTERSYNDICALE CFTC-CGC-CGT-FO :**

ADRESSE AUX SALARIES DE LA CCNT DU 15 MARS 1966

Les Fédérations Nationales CFTC, CGC, CGT et F-O, après s'être concertées sur le projet de **révision de la CCNT du 15 mars 1966**, mis à l'ordre du jour par les employeurs lors de la Commission Nationale Paritaire de Négociation du 22 avril 2008, ont déclaré lors de la séance :

S'il s'agit de **rendre plus attractive notre CCNT 66** comme semblent le prétendre les syndicats employeurs SOP-SNASEA et FEGAPEI nous faisons dès lors **les propositions suivantes** :

1. la CCNT 66 doit maintenir son **caractère national** garant des **missions de service public** et de **la nature volontairement non lucrative de notre secteur**.

Nous ne voulons pas d'un « socle » conventionnel national à minima

2. la CCNT 66 doit rester structurée autour des **qualifications**, des **diplômes nationaux** et des **métiers**, qui sont reconnus dans tout le secteur.

Nous proposons **l'intégration des nouveaux métiers**.

Les grilles de classification doivent tenir compte de ces éléments et non des critères « classants »

3. nous réclamons **une rapide revalorisation générale des salaires**, y compris pour les débuts de carrière, ceci sans altérer les rémunérations des salariés les plus anciens.

4. nous revendiquons **le maintien et la généralisation pour tous les personnels des congés annuels supplémentaires**, éléments essentiels du contrat collectif conventionnel, lesquels représentent tant un atout pour attirer et fidéliser les salariés, qu'une compensation nationale des efforts réalisés par les salariés pour répondre aux fortes sollicitations des usagers de notre secteur.

Les Fédérations Nationales CFTC-CGC-CGT et F-O ont constaté le 22 avril 2008, que **les employeurs ont proposé une révision de la CCN, mais dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée**. Pour la financer, les seuls socles variables d'ajustement seraient : les salaires, les conditions de travail et les qualifications.

De plus, les employeurs souhaitent que la négociation se fasse autour des notions de mobilité, de flexi-sécurité et d'intéressement qui sont toutes étrangères à notre secteur social et médico-social, à but non lucratif.

Les Fédérations Nationales CFTC-CGC-CGT et FO sont inquiètes du contenu des premières discussions qui viennent d'avoir lieu avec les employeurs.

Sans préjuger de la suite de la négociation, elles réaffirment que celle-ci doit **aboutir à une amélioration à la fois des conditions de travail, des salaires et des organisations de travail revisitées afin de prendre en compte la pénibilité du travail de tous les salariés**.

Ces besoins nouveaux ne pourront être réalisés que dans le cadre de moyens financiers suffisants et l'embauche conséquente du personnel diplômé nécessaire, afin de répondre le plus vite et au mieux, aux besoins des usagers.

Les Fédérations Nationales CFTC-CGC-CGT et FO, unies et déterminées, invitent l'ensemble des salariés du secteur, à les soutenir, sur la base de ce socle revendicatif commun, seul garant d'une amélioration sans conditions, de la CCN66.

Paris, le 1er mai 2008